

QUALITE VIANDE Qualité Viande rappelle RILLETTES DE PORC



- Noms des modèles ou références concernés : **RILLETTES DE PORC**
- Marque : **RILLETTES DE PORC**
- Lot **RILLETTES FAB 16/06/2026**
- Date début/fin de commercialisation : **du 16/06/2026 au 27/06/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **Départements : ILLE-ET-VILAINE (35)**
- Distributeurs : **Boucherie Qualité Viande - Guichen - 15Kg Boucherie Barre à Viande - Plelan le Grand - 3Kg**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Suite à une mise en analyse de nos rillettes de porc vendues entre le 16/06/2026 et le 29/06/2026, une contamination à la Listeria a été détectée.**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Contacter le point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

CONTACT

- Numéro de contact : **0299068508**
- Informations complémentaires publiques : **Remboursement sur présentation d'un ticket de caisse émis entre le 16/06/2026 et le 29/06/2026 comportant l'achat de rillettes de porcs**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre